

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-01

Patrimoine communal – acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 2611

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Par délibération en date du 09 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2611 sise à Baisieux, ruelle Prévost, d'une superficie de 2 mètres carrés.

Cette cession, à titre gratuit, était proposée par les consorts CORMAN, propriétaires, et leur Notaire, Maître LAMIOT.

Cette parcelle supporte un poteau électrique en mauvais état général qu'il conviendra de faire déposer et déplacer par les services d'ERDF. Monsieur le Maire précise que l'intérêt de cette acquisition par la commune réside dans la possibilité d'élargir le virage de la ruelle Prévost, au droit de ladite parcelle, permettant ainsi de gagner en sécurité pour les usagers de cette voie classée en domaine public.

Néanmoins avisé par Maitre LAMIOT, il conviendrait que cette cession se fasse à l'euro symbolique et non pas à titre gratuit pour échapper au champ des donations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de revenir sur la délibération datée du 09 juin 2015 en fixant un prix de cession à l'euro symbolique pour l'acquisition par la commune de la parcelle A n°2611.
- de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de revenir sur la délibération datée du 09 juin 2015 en fixant un prix de cession à l'euro symbolique pour l'acquisition par la commune de la parcelle A n° 2611.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-02

Affaires scolaires - dotation municipale pour les séjours pédagogiques organisés au bénéfice des scolaires - revalorisation

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe, rappelle que par délibération en date du 13 mai 2003, le Conseil Municipal a établi des dotations scolaires en excluant les classes vertes et les classes de neiges qui doivent faire l'objet d'une dotation particulière.

Le montant de la dotation pour les séjours pédagogiques organisés au bénéfice des scolaires a été arrêté dans cette délibération à 8,38 €uros par jour et par enfant.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe, propose de revaloriser cette dotation à 8,50 €uros par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de revaloriser la dotation municipale pour les séjours pédagogiques organisés au bénéfice des scolaires à 8,50 € par jour et par enfant.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-03

Affaires scolaires et accueils collectifs de mineurs – fixation des tarifs de cantine pour l'année 2016-2017

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KLJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération du 09 juin 2015 le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour l'année 2015-2016:

Maternels :	3 €
Primaires :	3,95 €
Adultes :	5,45 €

Madame Nicole MARTIN propose au Conseil Municipal, après avis de la commission « Ecole et activités périscolaires » réunie le 20 mai 2016, d'adopter les tarifs suivants pour les repas de cantine de l'année scolaire 2016-2017, cette hausse correspondant à une augmentation de 1% environ :

Maternels :	3,05 €
Primaires :	4 €
Adultes :	5,55 €

Madame MARTIN rappelle également la délibération du 21 octobre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la création d'un tarif spécifique pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire et fixant, ce tarif ayant été fixé à 2,20 € lors du vote de la délibération du 09 juin 2015.

Madame MARTIN propose aux membres du Conseil Municipal, après avis favorable de la commission « Ecole et activités périscolaires » de porter ce tarif à **2,25 €**.

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2016.

Il est précisé que la cantine du mercredi midi ne sera ouverte qu'aux enfants bénéficiant de l'accueil de loisirs du mercredi après midi.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la grille des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2016-2017 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-04

Affaires scolaires – fixation des tarifs de garderie pour l'année 2016-2017

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KLJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 09 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2015-2016 les tarifs suivants concernant les services de garderie:

Garderie du matin : 1,85 €
Garderie du soir : 2,25 €

Après avis de la commission « Ecole et activités périscolaires », réunie le 20 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour les prestations correspondantes aux garderies de l'année scolaire 2016-2017, cette hausse correspondant à une hausse de 2% environ :

Garderie du matin : 1,90 €
Garderie du soir : 2,30 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2016.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour l'année scolaire 2016-2017 la grille des tarifs des garderies périscolaires.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-05

Affaires scolaires – fixation des tarifs d'étude et de garderie après étude pour l'année 2016-2017

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **21** votants : **27**

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 09 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé à 1.70 € le tarif des études surveillées et à 1,20 € le tarif de la garderie après étude.

Après avis de la commission « École et activités périscolaires », réunie le 20 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs suivants pour la prestation d'études surveillées - correspondant à une augmentation de 2% environ - et de garderie après étude :

Etude surveillée :	1,75 €
Garderie après étude :	1,20 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2016.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour l'année scolaire 2016-2017 la grille des tarifs de l'étude et de la garderie après étude.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

N° 2016-06-06

Location de salles – fixation des tarifs pour l'année 2017

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Mesdames Jeannette LELONG et Monique CARDON, Conseillères Municipales Déléguées, rappellent aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de location des salles ont été fixés par délibération en date du 09 juin 2015 et qu'il avait été décidé que ces tarifs pourraient être modifiés par délibération expresse du Conseil.

Après avis favorable de la commission « vie associative » en date du 07 juin 2016, elles proposent aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément au tableau ci-dessous.

<i>Salle Villeret</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Vin d'honneur sans cuisine avec verres	675 €	1 350 €	1 350 €
Repas soirée avec cuisine et vaisselle	625 €	1 250 €	1 250 €
+ par couvert	1,90 €	1,90 €	1,90 €
Repas soirée avec cuisine et verres uniquement	625 €	1 250 €	1 250 €
+ par personne	1 €	1 €	1 €
En cas de location 2 ^{ème} journée	365 €	730 €	730 €
Caution	1000 €	1000 €	1000 €

<i>Salles : Vivaldi - Verdi - Vinci, Van Gogh Manoir d'Ogimont, Leroy</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Location seule	175	350	350
Location avec vaisselle	280	560	560
Caution	300	300	300

Il est rappelé que les salles Vivaldi, Verdi et Vinci sont louées simultanément, en appliquant un tarif unique pour les trois salles, sans que l'on ne puisse les dissocier. Il en est de même pour le Manoir d'Ogimont.

Il est rappelé concernant la salle VILLERET que le Conseil Municipal a également voté en date du 26 novembre 2013 un tarif de 200 € la demi-journée de location (période de 4h). Ce tarif étant porté à 300 € la demi-journée de location (période de 4h) en cas de besoin d'installation de tables et de chaises.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver les tarifs 2017 de location des salles municipales.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Paul DUPONT

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **27 juin 2016**
Et affichage le **22 juin 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

N° 2016-06-07

Cimetières – fixation des tarifs pour l'année 2017

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Messieurs Michel DELCOURT et Hervé BOUREL, Adjoints, proposent aux membres du Conseil Municipal de fixer l'évolution des tarifs des cimetières pour l'année 2017.

Il est rappelé également que les dimensions reprises pour les concessions sont des dimensions maximales.

La proposition de tarif est la suivante :

	2016 Arrondi (€)	2017 Arrondi (€)
Terrain 30 ans, sans caveau (1m x 2,50m)	220	222
Terrain 30 ans, avec caveau (1m x 2,50m)	278	281
Renouvellement terrain 30 ans avec ou sans caveau (1m x 2,50m)	220	222
Terrain 50 ans, sans caveau (1m x 2,50m)	439	443
Terrain 50 ans, avec caveau (1m x 2,50m)	545	550
Renouvellement terrain 50 ans avec ou sans caveau (1m x 2,50m)	439	443
Terrain 30 ans, sans caveau (1m x 1,25m)	111	112
Terrain 30 ans, avec caveau (1m x 1,25m)	139	140
Renouvellement terrain 30 ans avec ou sans caveau (1 m x 1,25 m)	111	112
Terrain 50 ans, sans caveau (1m x 1,25 m)	220	222
Terrain 50 ans, avec caveau (1m x 1,25 m)	273	276
Renouvellement terrain 50 ans avec ou sans caveau (1 m x 1,25 m)	220	222
Columbarium, case 15 ans (ou renouvellement pour 15 ans)	439	443
Columbarium, case 30 ans (ou renouvellement pour 30 ans)	871	880
Columbarium, case 50 ans (ou renouvellement pour 50 ans)	1288	1301
Taxe d'inhumation	64	65

Les dimensions indiquées sont des dimensions maximales

Les terrains de 1m x 1,25m sont concédés exclusivement pour des enfants et dans le cimetière de Grand Baisieux

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité la grille de tarifs des cimetières pour l'année 2017.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Paul DUPONT

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **27 juin 2016**
Et affichage le **22 juin 2016**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-08

Finances locales - Travaux de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – création d'une opération d'investissement

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2016, il a été décidé d'allouer la majeure partie des crédits en investissement pour le projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de grand jeu du complexe sportif Claude Gruson.

Afin de faciliter la lisibilité budgétaire de ces travaux et d'individualiser ce projet dans le budget municipal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer une **opération d'investissement n°26 - Terrain synthétique**.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité la création d'une opération d'investissement afin de retracer l'ensemble des dépenses inhérentes aux travaux de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de grand jeu du complexe sportif Claude Gruson, et la dénomme **opération d'investissement n°26 - Terrain synthétique**.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-09

Finances locales – taxe locale sur les propriétés non bâties – majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles – retrait d’un terrain

L’an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KLJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a choisi lors de sa séance du 17 février 2015 dernier d’assujettir à une majoration de la valeur locative cadastrale les terrains sis à Baisieux classés en zone constructible mais non bâtis.

La valeur locative cadastrale de ces terrains, limitativement énumérés, a alors été majorée forfaitairement de 3 € par mètre carré de surface.

Initialement la commune avait assujetti à cette majoration la parcelle suivante appartenant à l’évêché :

Ordre	Section	Numéro	Surface (m ²)	Surface minorée (m ²)	Voirie	Indice PLU
6	B	576	3718	3518	Chemin de la Plaine	UBb

Cette parcelle a fait l’objet récemment d’une fusion avec la parcelle B 1185 supportant la salle paroissiale.

La nouvelle parcelle B 2660, née de la réunion des B 576 et B 1185, supporte de fait un immeuble bâti et n’entre donc plus dans les conditions de majoration de la valeur locative.

Monsieur le Maire propose de retirer cette parcelle de la liste des terrains soumis à la majoration de la valeur locative cadastrale de la taxe sur les propriétés bâties.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de retirer la parcelle cadastrée section B n°576 de la liste des terrains soumis à la majoration de la valeur locative cadastrale de la taxe sur les propriétés bâties instaurée par délibération du 17 février 2015.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-10

Sécurité publique - Vidéo protection – lancement d'un groupement de commandes par la Métropole Européenne de Lille pour l'acquisition, l'installation et la maintenance des équipements de vidéo protection

L'an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Lors de la réunion du comité de pilotage vidéo protection et sécurité civile le 10 décembre 2015, la Métropole Européenne de Lille a proposé son assistance aux communes qui le souhaiteraient pour acquérir de façon mutualisée des équipements de vidéo protection.

Nombre de communes se sont manifestés en faveur de cette assistance, et la Métropole Européenne de Lille a proposé d'élaborer un groupement de commandes prévoyant l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements de vidéo protection.

Ce premier marché d'une durée d'un an devrait être opérationnel à l'automne 2016 et pourrait être renouvelé pour intégrer de nouvelles communes en 2017.

Cette démarche garantirait une articulation à l'échelle de la Métropole des projets communaux à l'étude, l'optimisation du service rendu et la réalisation d'économies.

Une délibération sera proposée au Conseil de la Métropole du 24 juin 2016 afin d'acter la démarche et d'autoriser le lancement de la consultation. Pour être mis en œuvre, le dispositif donnera lieu à la signature de conventions bilatérales de coopération entre la MEL et les communes intéressées.

Monsieur le Maire précise que l'équipement en matériel de vidéo protection est en réflexion sur la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la démarche initiée par la Métropole Européenne de Lille visant à l'acquisition de matériels de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adhérer à la démarche initiée par la Métropole Européenne de Lille visant à l'acquisition de matériels de vidéo protection.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

N° 2016-06-11

Finances locales – subventions aux écoles privées sous contrat d’association

L’an deux mille seize, le 14 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 21 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul – MARTIN Nicole – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – KLJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique) – DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à COPINE Lydia) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à DELCOURT Michel) – BAGEIN Philippe (pouvoir à LELONG Jeannette) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe, rappelle que la commune de Baisieux compte deux écoles privées sous contrat d’association avec l’Etat.

De droit la commune est tenue, en vertu de l’alinéa 4 de l’article L442-5 du code de l’éducation, de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles correspondantes de l’enseignement public.

La réglementation concernant le financement des écoles privées prévoit en effet que les communes sont tenues de financer la scolarisation des élèves inscrits à hauteur du coût moyen d’un élève du public.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars 2003, a défini les modalités de financement de la scolarisation de ces élèves en tenant compte du nombre d’enfants inscrits au 1^{er} janvier de l’année n et du montant des dépenses engagées par la commune pour un enfant du public en année n-1.

Pour l’année 2016, il est proposé de fixer l’enveloppe maximale des subventions à verser aux écoles privées.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de fixer l’enveloppe maximale pour l’année 2016 des subventions aux écoles privées sous contrat d’association avec l’Etat comme suit :

- **Ecole privée du Sacré Cœur** : 41 000 €
- **Ecole privée Saint Jean Baptiste** : 28 000 €

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Paul DUPONT